**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

**Band:** 35 (1988)

Heft: 6

**Artikel:** L'ordinateur personnel tant que moyen auxiliaire

Autor: Speich-Hochstrasser, Ursula / Reist, Franz

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-367579

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

21 Julerview L'ordinateur personnel en tant que moyen auxiliaire

La protection civile travaille aujourd'hui également avec le traitement électronique des données, ou, plus simplement dit, avec l'ordinateur. Franz Reist, chef de l'Office de la protection civile du canton de Berne, nous fait part de ses expériences dans ce domaine.

C'est Ursula Speich qui conduit l'interview

A quand remontent vos premières expériences relatives à l'utilisation de l'ordinateur dans la protection civile?

F.R. Lorsque j'étais chef local de la ville de Bienne, déjà à la fin des années soixante, nous avons décidé d'utiliser l'ordinateur en collaboration avec la division communale du traitement des données. Les études préalables ont été suivies de la saisie des données de l'administration de la protection civile et du plan d'attribution.

△ Qu'est-ce qui vous a conduit à examiner la possibilité d'utiliser l'informatique puis à passer à la réalisation d'un projet?

F.R. Il s'agissait principalement d'accroître notre efficacité. L'administration de la protection civile recèle une foule de travaux de routine. Il faut procéder à des contrôles, dresser des listes de matériel mais aussi des listes d'ordres de marche. A cela s'ajoute aussi bien l'établissement de l'ensemble des adresses que les inscriptions sur les pochettes de solde, ce qui représente un travail énorme pour la préparation des cours. Nous avons donc considéré que l'utilisation de l'informatique simplifierait et rationaliserait l'exécution de ces travaux, nous ferait gagner un temps précieux et partant, nous per-mettrait d'économiser.

△ Les collaborateurs de l'administration de la protection civile ont-ils été les seuls à profiter de ces simplifications ou la population a-t-elle également pu tirer un avantage direct de cette situation nouvelle?

F.R. Il va de soi que nous n'avons pas rationalisé uniquement le déroulement du travail sur un plan interne mais que nous avons également pu simplifier l'information à la population en informatisant le plan d'attribution. La première fois que nous avons utilisé l'ordi-

Franz Reist, chef de l'Office de la protection civile du canton de Berne. (F. Friedli)

nateur pour informer le public, c'était dans les années septante, au Comptoir de Bienne. Au cours de ces dernières années, diverses organisations de protection civile, surtout dans les villes, ont également utilisé ce système d'informatisation. C'est ainsi qu'à la Foire de Bâle de 1988, l'Office de la protection civile de Bâle-Ville a également utilisé l'ordinateur pour permettre à la population de se renseigner sur le plan d'attribution. Comme dans le cas de Bienne, les visiteurs de Bâle ont manifesté beaucoup d'intérêt, ce qui est bien normal, car chacun souhaite connaître l'emplacement de la place protégée qui lui est réservée. L'ordinateur fournit un tel renseignement très rapidement à la personne intéressée, qui appelle les données la concernant. Il s'agit donc d'un service à fournir directement aux citoyens.

 ➤ Vous parlez de l'administration et de l'attribution des places protégées. Y a-t-il encore d'autres secteurs de la protection civile dans laquelle l'ordinateur a permis de relever l'efficacité dont vous avez fait état ci-dessus?

F.R. Je dois revenir une fois encore sur la planification d'attribution. Les communes de 2000 à 3000 habitants déjà peuvent tirer avantage de l'utilisation de l'ordinateur. En effet, dès que le plan d'attribution est enregistré sur ordinateur, il devient clair dans son ensemble, cela signifie que l'on peut rapi-

dement accéder aux données qu'il contient. Un traitement «manuel» de ce plan comporte le danger d'être confus. On ne se préoccupe que de la masse des mutations et des changements d'attribution qui doivent être maîtrisées en permanence. C'est là que l'ordinateur permet de maintenir de l'ordre. Ce qui vaut pour les petites communes concerne bien davantage encore les grandes agglomérations. A cela s'ajoute que le développement considérable de la construction, c'est-à-dire la construction de nouveaux bâtiments et les transformations, entraînent de grandes quantités de modifications du plan.

L'ordinateur peut, de surcroît, être utilisé dans les autres secteurs de l'organisation de protection civile, par exemple

## Le saviez-vous?

 Au 1<sup>er</sup> janvier 1988, 222 000 PC étaient installés en Suisse, dans l'économie et dans les administrations. Selon l'Institut d'automation et de recherche opérationnelle de l'Université de Fribourg (IAUF), cela représente le quintuple des effectifs recensés il y a deux ans. Et les PC privés ne sont pas compris dans ce chiffre.

A la même date, 253 000 installations informatiques étaient en fonction dans les administrations en Suisse, soit 177 000 de plus que deux ans aupara-

vant.

Le taux annuel d'augmentation atteint 83 %. Un septième des 3 090 000 places de travail que compte la Suisse sont déjà équipées d'un terminal informatique. Ainsi, les PC sont devenus des instruments courants.

(«Zürichsee-Zeitung»)

En République fédérale allemande, un cinquième des personnes exerçant une activité lucrative travaillent à l'aide d'instruments utilisant des grammes informatiques, cependant qu'en France, ce sont déjà près d'un quart des personnes actives qui utilisent l'informatique. La Chine, qui s'est dotée d'une industrie de la robotique dans les années septante, vient d'élever celle-ci au rang de «projet pilote d'une importance nationale».

(Argus, Manpower)

# Le saviez-vous?

- En Grande-Bretagne, les ordinateurs ont fait très tôt leur entrée dans les salles de classe, dans lesquelles non seulement on dispense des connaissances en informatique mais où l'on a entrepris de renouveler l'enseignement des branches traditionnelles. «L'ordinateur en tant que tel est une perte de temps, déclare le directeur d'une école, il convient bien plutôt de l'intégrer à toutes les branches de cours». La production d'appareillage informatique et de logiciel pour mettre en place des ordinateurs scolaires constitue depuis longtemps une industrie en Angleterre.
- La science s'apprête à développer, sous l'appellation de «neurocomputer», des machines qui pourront entendre et voir. Les scientifiques prennent pour modèle le cerveau humain. Le neurocomputer doit être capable d'apprendre, c'est-à-dire qu'on ne doit plus le programmer. Il s'agit d'une «musique d'avenir», pourtant les recherches sur le cerveau ont déjà suscité de nombreuses entreprises?
  («Der Bund»)

Un robot japonais est capable d'utiliser son odorat pour sentir le vin. C'est un fait que l'Institut pour la technologie, à Tokyo, a présenté récemment le premier robot du monde à être doué d'odorat. Le robot accomplit son travail sur la base des specimens d'odeurs qu'on lui a fait enregistrer. Un robot fait pour la cave à vin? Espérons que ses dégustations éventuelles s'arrêteront au vin cuit... (Réd.)

pour dresser les listes de matériel, pour établir les listes d'équipement et pour dresser l'inventaire des défauts à supprimer après les contrôles des abris. J'ai déjà parlé de l'administration. Il s'agit d'un secteur que l'on ne peut pratiquement plus imaginer sans ordinateur. On l'utilise pour les ordres de marche, pour des listes, pour les services de la comptabilité, etc. Celui qui ne dispose d'aucun ordinateur est certainement exposé à des dérapages. A cela s'ajoute que l'ordinateur permet de faire des économies de personnel.

- A combien doit-on évaluer le coût pour acquérir un système informatique?
- F.R. Il est important de mettre suffisamment de moyens financiers à disposition pour le logiciel et surtout pour la formation des personnes qui devront se servir de l'informatique. Les expériences démontrent que le prix d'un ordinateur personnel est tout à fait abordable et que l'introduction et le développement du logiciel peut coûter entre 20 000 et 80 000 francs, suivant le volume et les prestations requises. Je dois immédiatement ajouter que l'on trouve déjà sur le marché des programmes

spécifiques, en particulier dans le domaine du contrôle, de l'administration des cours, du plan d'attribution et de la planification de l'aménagement. Ainsi les personnes et administrations intéressées ne sont pas obligées à chaque fois de développer leur propre logiciel PC. Cela constitue un incontestable allègement et peut entraîner des économies considérables.

- Qui paie l'ordinateur de la PC? La commune doit-elle le mettre à la disposition de l'OPC où celle-ci est-elle contrainte à le payer par elle-même?
- F.R. La mise en place et le bon fonctionnement de l'administration de la protection civile est l'une des responsabilités de la commune. Celle-ci décide si elle entend introduire l'informatique et en assume les frais.
- Ainsi, on pourrait dire qu'à l'époque actuelle, la technique informatique enlève à la protection civile sa tâche essentielle?

F.R. Cela n'est que partiellement vrai. Il serait de toute façon faux de croire que l'on pourrait, à l'aide des ordinateurs personnels, résoudre les problèmes de la protection civile, par exemple faire tous les travaux d'information. La définition des problèmes et la prise de décision seront toujours l'affaire du chef et ne pourront jamais être transférées à la technique. Conduire signifie notamment communiquer et cela, on ne peut le laisser à l'ordinateur seul. Le chef doit parler lui-même avec ses subordonnés, c'est absolument indispensable. On ne doit pas non plus se laisser emporter par l'euphorie informatique. La technique de l'ordinateur doit être utilisée uniquement comme un instrument de travail, un instrument auxiliaire. Il faut garder cette considération directrice présente à l'esprit également lorsqu'on demande un ordinateur comme moyen complémentaire pour le poste de commandement.

- ✓ J'en déduis que l'introduction de l'ordinateur dans la protection civile nécessite des instructions à plusieurs niveaux. Qui va transmettre ces instructions et comment?
- F.R. On peut déduire des indications ci-dessus qu'avant d'introduire l'informatique, il faut analyser de façon approfondie dans quel secteur d'activité de chaque OPC il est opportun d'utiliser un ordinateur. A cet égard, on peut vivement recommander de se mettre en relation avec une OPC qui dispose déjà d'un système informatique en fonctionnement et qui possède par conséquent les expériences pratiques souhaitables. Notre office connaît les communes qui disposent d'un tel système et peut, sur demande, fournir les informations à cet effet. D'ailleurs notre office a déjà éta-

### Le saviez-vous?

- Une installation informatique professionnelle de 5 ans d'âge est bonne pour le vieux fer et cela pose des problèmes d'élimination pour l'ensemble de la branche de l'informatique qui évolue à toute vitesse. Pour éliminer ces ordinateurs usés, on peut d'un côté recycler le plus grand nombre possible de ceux-ci, les autres étant traités comme des déchets urbains normaux.
- Les fournisseurs se chargent par principe de résoudre les problèmes d'élimination. En effet on n'acquiert un nouvel appareil que sous la condition que l'ancien soit remis au vendeur. On peut voir un autre moyen d'élimination dans le marché des occasions et chez les brocanteurs, car les électroniciens amateurs recherchent très souvent de vieilles parties intégrantes d'ordinateurs ou même des appareils qui ont fait leur temps. («Basler Zeitung»)
- L'électronique moderne permet d'éviter des catastrophes. C'est ainsi que les sapeurs-pompiers de la ville de Zurich ont équipé récemment leur centrale d'un système d'alarme moderne assisté par ordinateur. La police cantonale zurichoise est également en train de renouveler l'équipement de son centre directeur d'intervention. En bref il s'agit pour elle de se donner les moyens de planifier en temps opportun, de prendre des mesures pour les cas de catastrophe en se basant sur des simulations, de gagner du temps lors des interventions de secours et de sauvetage, de permettre à l'être humain, qui est souvent à la source des erreurs les plus graves dans une organisation d'alarme, de manipuler la technique de façon simple et intégrée. («NZZ»)

bli à l'attention de ceux que cela intéresse des rapports faisant état des échanges d'expériences à ce sujet.

Mais la décision d'introduire l'informatique appartient à l'utilisateur, c'està-dire à la commune.